

La gestion du patrimoine paysager

Pour faire suite à mon travail de l'été 2020, qui constituait à créer le premier inventaire du patrimoine bâti, les prochains mois seront consacrés à la création de l'inventaire du patrimoine paysager.

Notre territoire est composé de plusieurs types de paysages, dont il est rare d'apercevoir dans un même territoire municipal : la baie, les montagnes, les barachois, les champs, les forêts, les ports, les bâtiments patrimoniaux, etc. Ils font partie prenante de l'identité d'un lieu et participent directement à la qualité des milieux de vie. Ces paysages faisant partie intégrante de l'histoire gaspésienne, ils sont les traces du passé, un atout pour la Municipalité. Ces paysages sont constamment en évolution et sont souvent tenus pour acquis. Certes, nos actions, les majeures comme les mineures, démontrent que ces paysages ont une fragilité et que dans bien des cas, c'est irréversible.

Ainsi, mon travail durant cette période estivale sera de conscientiser la population et les différents acteurs du territoire face à l'évolution de ces paysages, d'analyser les mécanismes et la réglementation en place pour comprendre leurs effets sur ceux-ci, et de les documenter dans un document accessible à tous.

Les questions et les photos suivantes vous invitent à développer une première démarche de conscientisation envers la protection des paysages et de leurs icônes.

Comme vous pouvez le constater, ces images hypothétiques pourraient représenter les paysages de la Municipalité tels qu'il serait possible de les voir dans un avenir proche. Il ne s'agit que de quelques exemples de la fragilité de nos paysages, sans une réglementation éclairée en concertation avec les différents acteurs du milieu.

Que ce serait-il passé s'il n'avait pas été possible de faire la restauration de la partie centrale du pont ferroviaire?

R : La structure, telle qu'on la connaît, aurait pu être démantelée et remplacée par une nouvelle structure de béton contemporaine, bloquant ainsi le champ visuel vers la baie à partir de la route 132 et du bureau d'accueil touristique.

Que se passera-t-il quand l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel perdra sa vocation publique et religieuse et qu'un particulier l'achètera, attendra sa détérioration pour finalement avoir l'autorisation de la détruire?

R : L'église sera alors abandonnée pendant plusieurs années, démolie et puis remplacée par un bâtiment résidentiel. Le paysage typiquement québécois avec son église en son centre sera alors du passé.

Olivier Beaudin, aménagiste
Stagiaire en urbanisme



Photographie ton paysage **DESCRIPTION DU CONCOURS**

La Municipalité de Port-Daniel–Gascons invite la population à participer au concours **Photographie ton paysage**. Ce concours est dans le cadre de la phase II de notre stagiaire en urbanisme, le patrimoine paysager. Cette approche permettra de bien saisir les paysages qui sont représentatifs de la localité aux yeux des citoyens.

Les photographies doivent représenter votre paysage favori se situant dans les limites de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons, d'est en ouest.

Les photographies seront choisies par un comité établi et selon quelques critères :

- La qualité de la photographie
- L'originalité
- La mise en valeur des paysages
- La représentation de l'un des paysages suivants : Port-Daniel Ouest, Port-Daniel et Gascons
- Le respect des règles ci-dessous

Objectifs

- Permettre à la population de la municipalité d'acquérir une meilleure connaissance de leur environnement et d'être initiée à l'évolution des paysages.
- Inciter la population à la notion de patrimoine bâti et paysager.
- Développer un sentiment d'appartenance et une fierté à l'égard de la communauté et du patrimoine.
- Rapprocher les milieux culturel, scolaire, communautaire et municipal.

Inscription et autorisation de diffusion

- Concours s'adressant aux résidents de tout âge de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.
- S'inscrire avant le 16 juillet 2021, 16h00.
- Les formulaires sont disponibles sur la page Facebook de Loisirs, culture et tourisme ainsi que sur le site web www.munpdg.ca de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons et à l'hôtel de ville.

Date limite d'envoi des photographies et formulaire : 16 juillet 2021, 16h00.

Règles à respecter

- Les photographies doivent avoir un poids approximatif de 3 Mo ou une taille minimum de 2200 par 1600 pixels ou plus.
- Les photographies doivent être sauvegardées en format JPEG, PNG ou TIFF.
- Les photographies doivent être nommées selon l'auteur de celle-ci pour faciliter le classement.
- Les photographies doivent être en couleur.
- L'ajout et la suppression d'éléments, l'application de filtres et les retouches ne sont pas permis.
- Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons durant la dernière année.
- Aucune photographie ne devrait contenir un individu, afin d'éviter les autorisations écrites et poursuites.
- Un maximum de deux (2) photos par participant.

Prix à gagner

- Publication de la photographie dans les documents et sur le site internet de la Municipalité, et sur la page Facebook de Loisirs, culture et tourisme (3).
- Prix en argent de 100\$ (3).
- Une photo sera choisie dans les trois communautés de la Municipalité, Port-Daniel Ouest, Port-Daniel et Gascons.

Dévoilement des trois gagnants le 2 août 2021, 13h00.

Procédure d'envoi

- En raison des mesures sanitaires, privilégier l'envoi numérique en joignant les photographies choisies et le formulaire d'inscription à l'adresse courriel.
- Envoyer les photographies et le formulaire d'inscription et d'autorisation de diffusion par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@munpdg.ca ou par la poste au 494, route 132 Port-Daniel GoC 2No
- Les photographies et le formulaire peuvent être envoyés par un site de téléchargement (WeTransfer, Dropbox, etc.) si trop volumineux.

Olivier Beaudin, aménagiste
Stagiaire en urbanisme